

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 15 OCTOBRE 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **15 octobre 2018 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

- M. Pascal Théroux, maire
M^{me} Nathalie Gamelin, conseillère
MM. Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
M^{me} Anny Boisjoli, conseillère
M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière

Assistance : 4 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pascal Théroux, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Théroux, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

18-10-185

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

18-10-186

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

18-10-187

**5. Dépôt de notre programmation des travaux de la TECQ 2014-2018 –
Travaux réalisés**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

18-10-188

6. Techni-Consultant – Mandat pour l’accompagnement d’une demande d’aide financière dans le programme PRIMEAU et réalisation du devis pour l’invitation de firmes

CONSIDÉRANT que M. David Lafontaine, de Techni-Consultant, offre ses services professionnels pour un accompagnement dans le programme PRIMEAU volet 1 pour la mise aux normes des postes de pompage ainsi que les équipements au site de traitement;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour ledit mandat s’élèvent à un montant forfaitaire de 8 950 \$ taxes en sus pour les services décrits dans l’offre numéro 18212 en date du 11 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER M. David Lafontaine de Techni-Consultant inc.;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels – ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-10-189

7. Régie Intermunicipale d’alimentation en eau potable du Bas Saint-François – Adoption du budget 2019

CONSIDÉRANT que le conseil d’administration de la Régie intermunicipale d’alimentation en eau potable du Bas Saint-François a adopté ses prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2019 au montant de 358 976 \$;

CONSIDÉRANT que notre quote-part municipale s’élève à 121 325 \$ pour l’année 2019, soit 117 096 \$ pour les dépenses de fonctionnement, et de 4 229 \$ pour les immobilisations;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’ENTÉRINER le budget du conseil d’administration de la Régie intermunicipale d’alimentation en eau potable du Bas Saint-François pour l’exercice financier 2019, au montant de 358 976 \$;

D’ACCEPTER la quote-part de 2019 au montant de 121 325 \$;

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2019 une contribution égale à 121 325 \$.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

18-10-190

8. Demande de nettoyage – Cours d'eau Gill branche 12

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a reçu une demande de nettoyage de cours d'eau pour le cours d'eau Gill branche 12;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la juridiction de la MRC de Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE TRANSMETTRE cette demande de nettoyage de cours d'eau à la MRC de Nicolet-Yamaska.

18-10-191

9. Demande à la CPTAQ par M. André Lacouture et Ferme Macna

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation pour aliénation et lotissement des lots 5 288 442 et 5 289 748 du cadastre du Québec est présentée à la Commission du territoire agricole du Québec, par monsieur André Lacouture et Ferme Macna;

CONSIDÉRANT que cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à acheminer ladite résolution pour le suivi du dossier.

18-10-192

10. Programme de soutien aux politiques familiales municipales du Ministère de la Famille – Remplacement de la résolution numéro 18-09-181

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac veut participer et présenter en 2018 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE CHANGER le signataire inscrit dans la résolution numéro 18-09-181 par madame Anny Boisjoli et de l'autoriser à signer au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

QUE le conseil municipal confirme que madame Anny Boisjoli, conseillère, est l'élue responsable des questions familiales.

11. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

13. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jean Duhaime et madame Anny Boisjoli, conseillers (ères), donnent rapport de leurs comités respectifs, soit, l'OMH et la Régie d'eau ainsi que la Régie d'incendie et la Guignolée. M. le maire, Pascal Thérout, explique le programme de la Régie des déchets concernant les bacs gratuits et mentionne l'arrivée de COGECO dans le secteur de l'Île-Saint-Jean.

18-10-193

14. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
7115	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	104.40
7116	Accomodeur St-François (Essence camion - Septembre)	331.17
7117	Me Serge Mercier, avocat (Services juridiques constats)	281.69
7118	Annonceur (L) (Publicité cahier affaires)	80.48
7119	Aquatech (Honoraires professionnels-Septembre)	2 240.81
7120	Asisto inc. (Mesure de débit du poste de pompage principal)	1 132.50
7121	Bélangier Sauvé avocat (Déboursés encourus)	4 992.51
7122	Comité des Loisirs (Subvention - 4/4 vers.)	11 000.00
7123	D.J.Maintenance (Entretien centre communautaire - Septembre)	256.31
7124	Editions Yvon Blais inc. (Mise à jour)	137.60
7125	Emco Corporation (Tuyau aqueduc)	1 178.20
7126	Entreprises Pierreville ltée. (Les) (Location machinerie)	8 710.82

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

7127	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Entretien centre comm.)	377.96
7128	Entreprises Ployard 2000 inc.(Glissières Haut-de-la-Rivière)	2 518.53
7129	Équipement Raydan (Débroussailleuse et réparation équipements)	923.45
7130	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Septembre)	335.00
7131	Gamelin Nathalie (Frais déplacement)	48.60
7132	Graffik Art (Cartes d'affaires Pascal Théroux)	86.23
7133	Groupe environex (Analyse d'eau usée - Septembre)	157.69
7134	Martineau Carmen (Tonte de gazon 2e versement)	2 644.43
7135	Logesco informatique inc. (Mise aux normes parc informatique)	5 282.86
7136	Maison des jeunes (Subvention dernier versement)	2 000.00
7137	Martech (Panneaux)	132.80
7138	Rouillard & Frères inc. (Fournitures)	44.62
7139	Ministre des finances (Sûreté du Québec - Dernier versement)	75 189.00
7140	Patrick Morin Super-Centre (Pièces et accessoires)	238.81
7141	Pavage 132 / 9254-8965 Qc. (Rapiéçage d'asphalte)	2 348.94
7142	Piché Paul (Allocation cellulaire - Octobre)	25.00
7143	Régie Incendie Pierreville-St-François (187 Gladu, 290 Lachapelle)	290.02
7144	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Octobre 2018)	9 710.90
7145	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part octobre)	13 545.85
7146	Stantec Experts-Conseil Ltée (Honoraires égout-Mise aux normes)	9 028.42
7147	Théroux Pascal (Remboursement déplacement et d'activité Anthony)	186.10
7148	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	140.00
7149	Latraverse Hélène (Frais déplacement-Colloque zone Peggy et Hélène)	89.64
7150	Avensys solutions (Remplacement modem et antenne poste principal)	793.33
TOTAL DES CHÈQUES		156 584.67

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
7095	Sintra inc. (Retenue - Pavage Rang St-Jean Baptiste)	24 451.27
7096	Groupe Gagné construction inc. (Travaux-rempl. de conduites)	90 787.12
7097	Office de tourisme de Nicolet - Yamaska (2 Billets - Grande-Tablée)	180.00
7098	Municipalité Pierreville (Quote-Part - Achat 5 bouées et installation)	4 188.20
7099	Boisvert Marine (Achat remorque ponton)	3 925.25
7100	Laurentide RE/Sources inc. (Collecte de produits non-acceptés)	320.93
7101	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Août)	60.00
7102	Equipements sanitaires Prodec inc. (Fourniture ctr comm.) voir Sanixel	0.00
7103	Marina MR.B (Essence ponton)	246.95

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

7104	Purolator inc. (Frais transport)	47.08
7105	ADN Communication (Frais mensuels alertes - Août 2018)	77.78
7106	Gestion Sacha Svekolkine (Lavage de vitres extérieur)	290.00
7107	Tessier Récréo-Parc inc. (Ameublements parc)	8 098.73
7108	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Immobilisation)	1 941.38
7109	Néopost Canada ltd (Location compteur postal 3 mois)	172.29
7110	Olivier de la Sablonnière (Élagage rang de l'Île St-Jean)	1 006.03
7111	Sanixel (Ctr comm.) Remplace ch. #7073 de 473.47 et 7102 de 294.58	768.05
7112	Gimatech électrique inc. (Entretien poste Gauthier)	349.52
7113	Purolator inc. (Frais transport)	5.26
7114	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	242.64
PPA	Visa Desjardins (Congrès, lumières del, 4 offices et 4 frais visa)	3 127.06
PPA	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Septembre)	68.99
PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Septembre)	898.18
PPA	RREMQ-Régime retraite employés municipaux du Québec (Sept.)	1 557.96
PPA	Union-Vie (Assurance collective - Septembre)	1 581.84
PPA	Union-Vie (Assurance collective - Octobre)	1 581.84
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Septembre)	7 586.27
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Septembre)	2 890.36
PPA	Hydro-Québec (Électricité usine et éclairage - Septembre)	1 576.83
	TOTAL DES CHÈQUES	42 789.42
	DÉBOURSÉS SEPTEMBRE 2018	
	Salaires septembre 2018	20 466.57
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	20 466.57

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2018 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

15. Période de questions

- Raison de l'enlèvement du quai
- Lumière coin de la route 132 et 143 – Virage interdit
- Chèque # 7143 – Information sur les incendies
- S'il y a le retour du site d'Halloween dans la rue Camiré

16. Conclusion

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

18-10-194

17. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h32.

Pascal Théroux
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière